



# La Sure en Chartreuse

Regard vers



Le Journal

Numéro 16 – Juin 2024



Aquarelle – Viviane RISSER

*Le Sabot de Vénus, une orchidée protégée qui fleurit en juin sur le chemin des Banettes*

L'année 2024 marque les 80 ans d'un épisode tragique qui s'est tenu dans notre commune, l'assassinat de trois hommes, tués par vengeance par des Miliciens, du fait d'être juifs.

En effet, après l'assassinat d'Ernest Jourdan, sinistre chef de la Milice voironnaise, par des élèves du lycée Ferdinand Buisson-la Nat, les Miliciens décidèrent de s'en prendre à des juifs réfugiés à Voiron. Ils en fusillèrent trois à St Julien de Ratz, dans les gorges du Bret. Les corps furent enterrés par les hommes du village au cimetière et les familles récupérèrent les corps après la guerre. Le 3 mars 2024, en présence des enfants d'une des victimes, une plaque a été dévoilée dans le cimetière de St Julien afin que chacun se souvienne de cette tragédie. Cette cérémonie marqua le début des journées de la mémoire, organisées par la maire de Voiron.

## 3<sup>E</sup> ÉDITION DES JOURNÉES DE LA MÉMOIRE



## RAFLE DE LA MARTELLIÈRE



Le 24 mars 2024, à Auschwitz-Birkenau, avec 132 élèves du lycée Ferdinand Buisson et leurs enseignants, des anciens combattants et membres d'associations mémorielles, le Conseil municipal de Voiron, Virginie Rivière et Sophie Leleu ont représenté notre commune lors d'une commémoration afin d'honorer les enfants raflés à la Martellière, à Voiron en mars 44 et plus largement les victimes de la Shoah.

La cérémonie, sur le site de Birkenau, sous un temps dantesque, fut un moment intense, marqué par la grande dignité dont firent preuve tous les participants, en ce lieu si particulier qui a vu mourir plus d'un million de personnes.

Virginie Rivière et Sophie Leleu, au nom des habitants de notre commune, ont déposé une gerbe de fleurs devant le monument commémoratif et les drapeaux de notre commune étaient portés par des élèves.

Fabien REVERDY



## SOMMAIRE

- 02. *Rendez-vous avec l'histoire*
- 03. *Éditorial*
- 04. *Les finances*
- 13. *Les travaux*
- 14. *Parlons-en*
- 15. *État civil*
- 16. *Infos pratiques*

**Regard vers La Sure en Chartreuse n° 16**  
*Journal municipal d'information de la commune de La Sure en Chartreuse*

**Directrice de la publication :** *Virginie RIVIÈRE*

**Commission communication :** *Fabrice BERNARD-GUELLE, Jean-François BÉTEAU, Annie GENÈVE, Sophie LELEU, Virginie RIVIÈRE, Jean VEDEL*

**Photographies :** *Stéphane BUGNON, Albin RIBEIRO, Virginie RIVIERE, Christian SAUZEAT, Jean VEDEL, Google (Libre de droit)*

**Conception, graphiques et mise en page :**  
*Jean VEDEL*

**Impression :** *1. PRIM Seyssins*

**Tirage :** *480 exemplaires.*

*Tout d'abord, j'espère que la lecture de ce numéro vous permettra d'avoir une vision claire sur les dernières actualités communales. Dans ce bulletin municipal, vous pourrez découvrir la synthèse du budget communal 2024 et des dernières actualités importantes.*

*Vous pourrez également prendre connaissance des manifestations mémorielles communales menées dans le cadre de la commémoration du 80eme anniversaire de la Libération et de la Victoire de la Seconde Guerre Mondiale. Nous avons commencé ce cycle par l'inauguration le 3 mars 2024 d'une plaque dans le cimetière de St Julien de Ratz rappelant la mort de 3 hommes : Paul Kadisch Korblum, Abraham Salik et Marcus Klahr qui furent assassinés par des miliciens, le 20 avril 1944, dans les gorges du Bret, signant par-là la démonstration évidente de l'antisémitisme radical du régime de Vichy.*

*Le 24 mars 2024, accompagnés de Sophie LELEU, nous avons rejoint Fabien REVERDY à Auschwitz en sa qualité de Professeur au Lycée Ferdinand Buisson. Fabien a organisé avec Armelle LE BOURDONNEC également Professeur au Lycée Ferdinand Buisson et Adjointe à la Ville de Voiron cette commémoration et nous avons représenté la commune pour commémorer la rafle de la Martellière et plus globalement rendre hommage aux presque 6 millions de victimes de la Shoah. Je les remercie pour l'organisation de ce moment fort en émotions.*

*Pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez visionner le reportage réalisé pour les 80 ans de la rafle de la Martellière. Pas moins de 132 élèves du lycée Ferdinand Buisson ainsi que des membres des conseils municipaux de Voiron et La Sure En Chartreuse se sont rendus à Auschwitz, sur les pas des enfants raflés à Voiron. Le reportage est accessible en suivant le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=W8tF1-z-mHM>*

*Enfin, le 9 avril 2024 Sophie LELEU a assisté à la commémoration des 80 ans de la rafle de La Martellière organisée sur le lieu-dit à Voiron.*

*Nous aurons aussi l'occasion de nous rencontrer lors de la conférence-débat "80 ans de la libération" le jeudi 6 juin 2024 à 20h à la MTL. Cette conférence organisée par le Club Entr'Aide Amitié en partenariat avec les Anciens Combattants, le Souvenir Français et la Municipalité sera animée par M. Jean-Claude Blanchet. Elle permettra à tous de se souvenir de ces moments douloureux de notre histoire et de ne pas les laisser tomber dans l'oubli. Faire vivre la mémoire de ces événements est une volonté profonde du conseil municipal. En ces temps troublés, il est plus que nécessaire de rappeler l'histoire et de tout faire pour empêcher que de telles atrocités ne se reproduisent.*

**Virginie RIVIERE**

# LES FINANCES

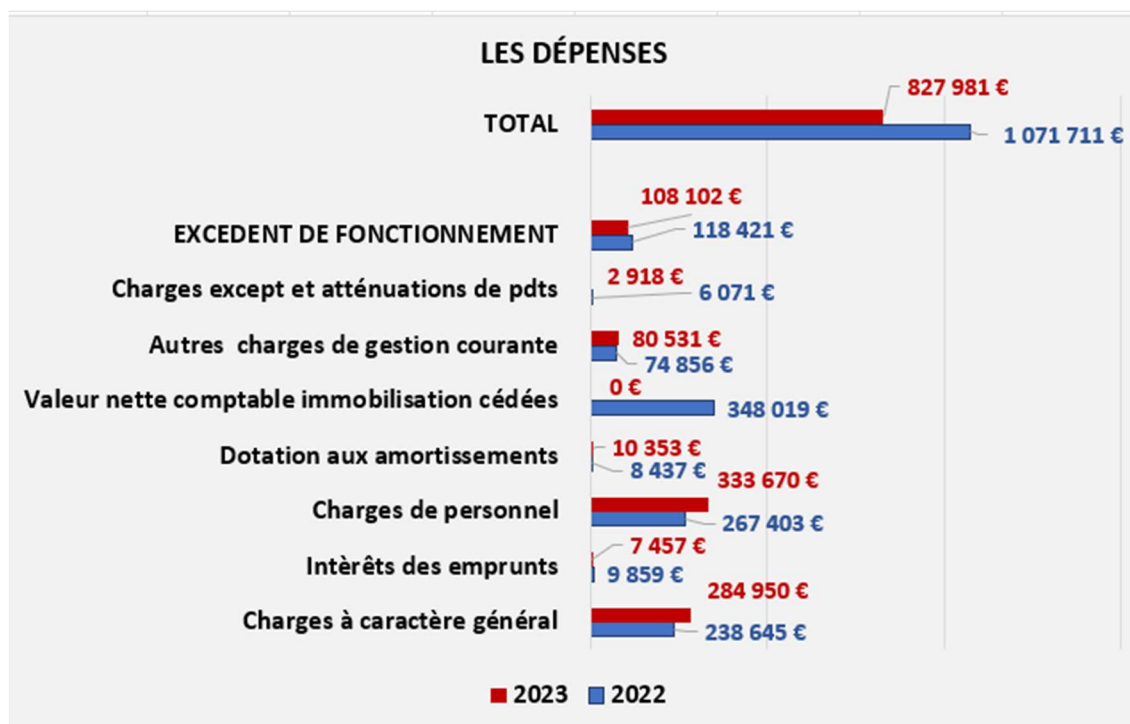
## FINANCES 2023

En séance du 28 mars 2024, le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2023, présentant un excédent de fonctionnement de 108102 € sur l'exercice, avec un report à nouveau positif de 75 000 € issu des exercices antérieurs. La section d'investissement présentait un excédent de 200 557 € pour des recettes d'un montant de 623 490 € et des dépenses d'un montant de 422 933 €. Cette section investissement affichait un report d'excédents antérieurs pour 381 163 €. Le résultat de fonctionnement 2023 a été affecté à la section d'investissement lors de cette assemblée, le solde positif d'exécution de la section d'investissement à reporter en 2024 s'élève à 689 823 € en conséquence.

Ce suréquilibre permettra d'engager les dépenses significatives d'investissements suivantes :

- Acquisition du tracteur : 183 003 €
- Travaux de la cure de Pommiers la Placette : 264 000 €
- Travaux de la mise en place du filet de protection contre les chutes de blocs, secteur des Barniers : 138 000 €
- Travaux phase 1 de l'aménagement du centre bourg de st Julien de Ratz : 237 120 €
- Travaux d'enrobés route des Fayolles sur Pommiers la Placette : 102 444 €

## LE FONCTIONNEMENT (dépenses comparatives 2023/2022)

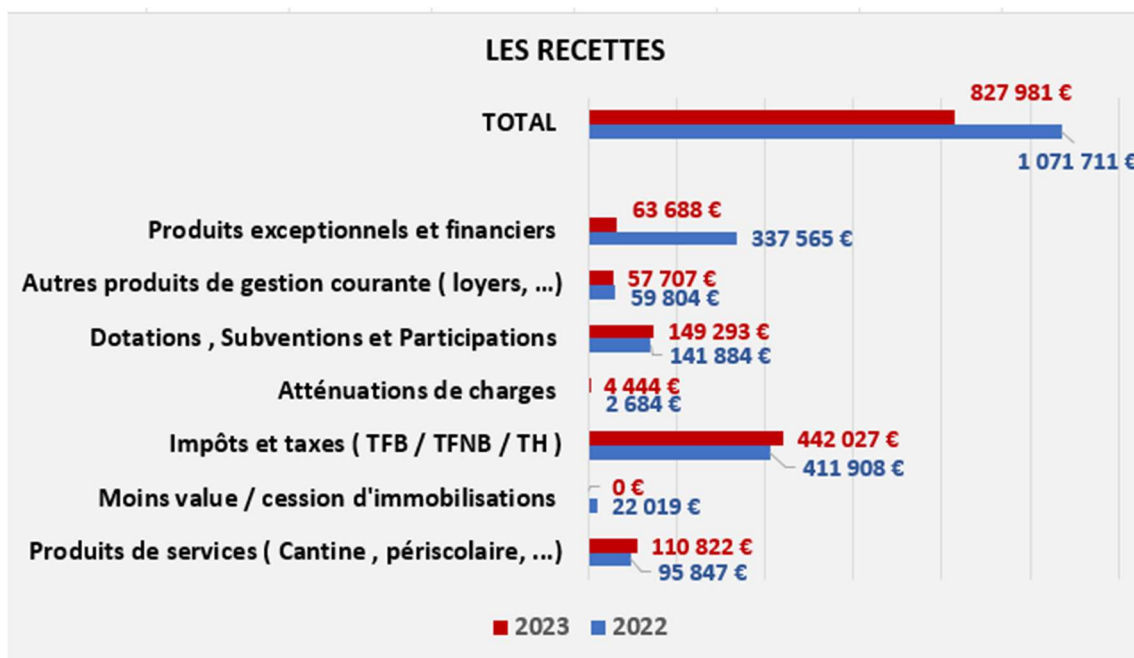


Les dépenses de fonctionnement 2023 hors opération d'ordre ont augmenté de 114 600 € par rapport à l'exercice précédent.

On peut signaler les évolutions suivantes :

- Charges à caractère général : + 46 300 €  
Entretien des voiries + 29 000 €, repas cantine + 12 000 € et baisse de l'électricité - 9 700 € et entretien du matériel - 16 500 €
- Charges de personnel : + 66 200 €
- Embauche de 2 apprentis, maintien du salaire pour un fonctionnaire en congés longue maladie, évolution des salaires.

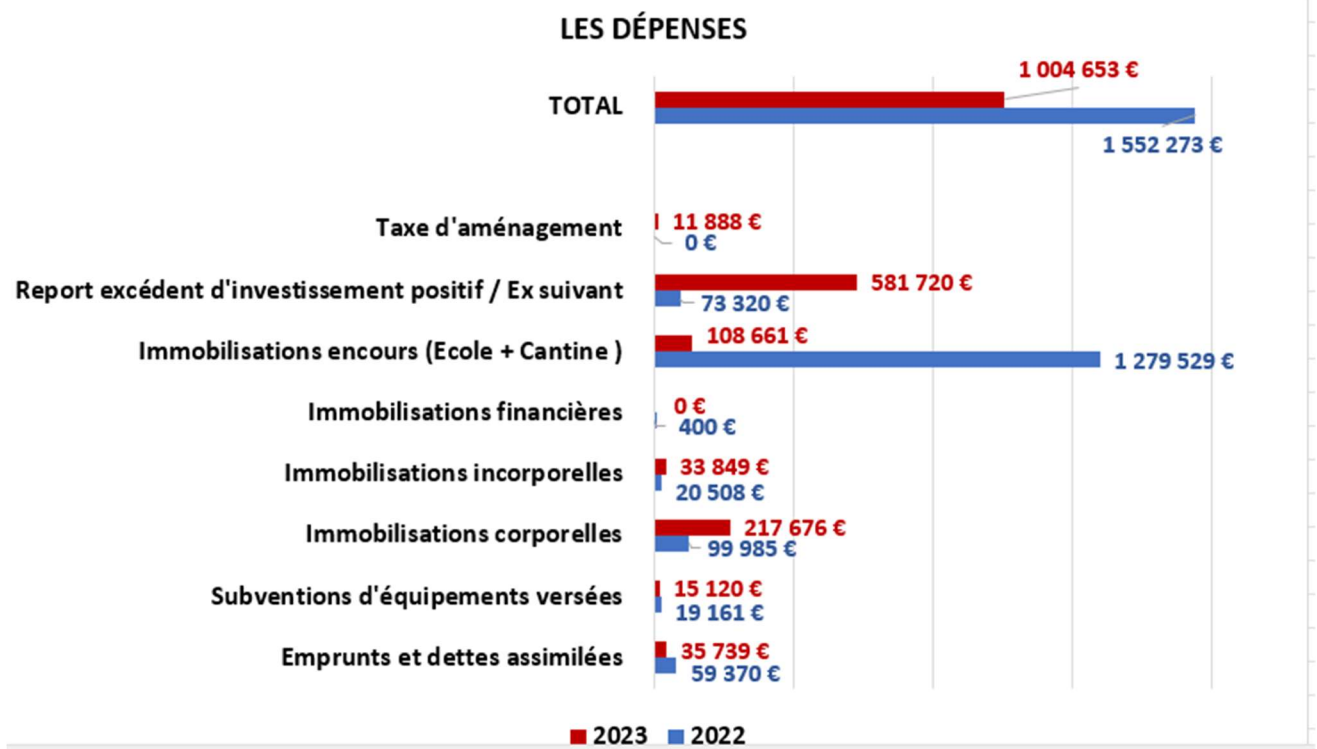
## LE FONCTIONNEMENT (recettes comparatives 2023/2022)



Dans le même temps les recettes ont progressé de 104 200 € hors opération d'ordre entre 2022 et 2023 pour les raisons suivantes :

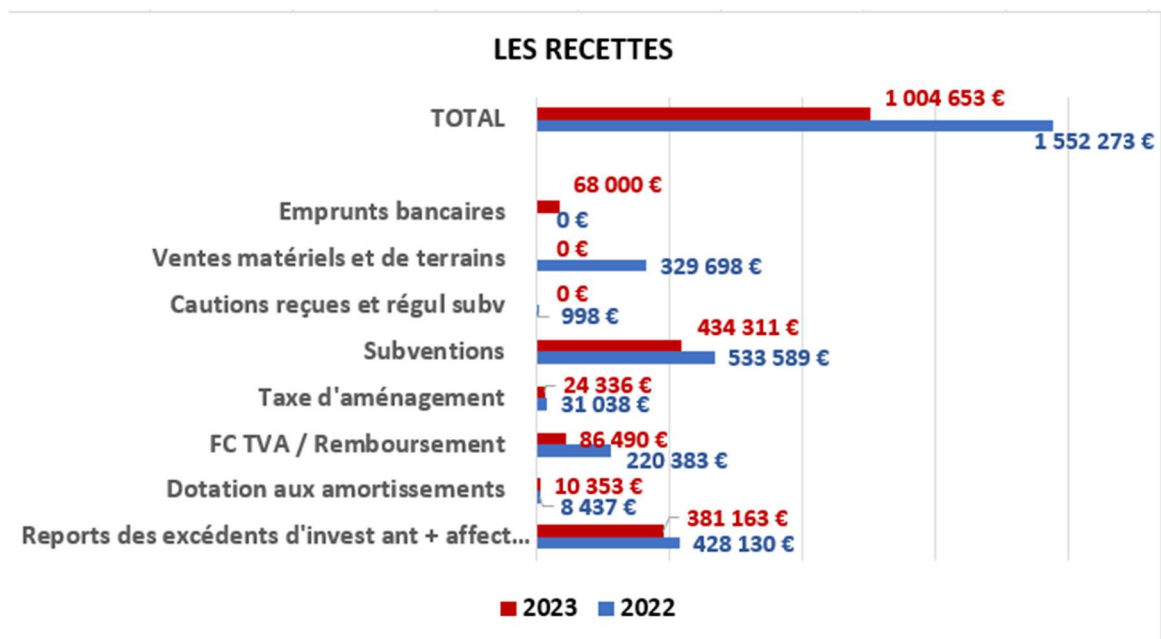
- Fiscalité directe (impôts locaux) + 28 100 €, valeurs locatives en hausse et taux d'imposition seulement reconduits
- Recettes et subventions CAF pour le périscolaire + 12 200 €
- Produits financiers sur placement trésorerie + 6 300 €
- Produits exceptionnels (indemnités sur longue maladie) + 45 500 €

## L'INVESTISSEMENT (dépenses comparatives 2023/2022)

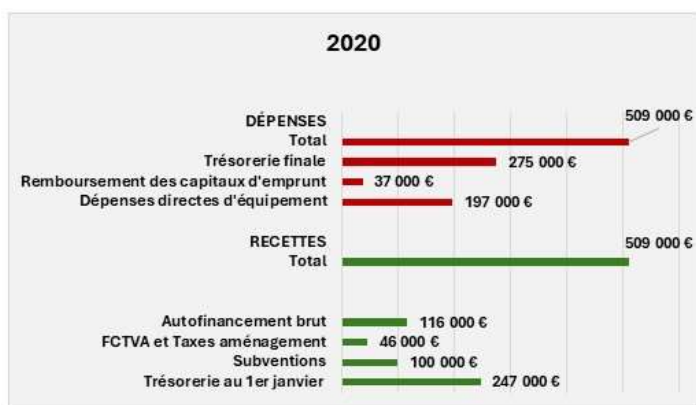
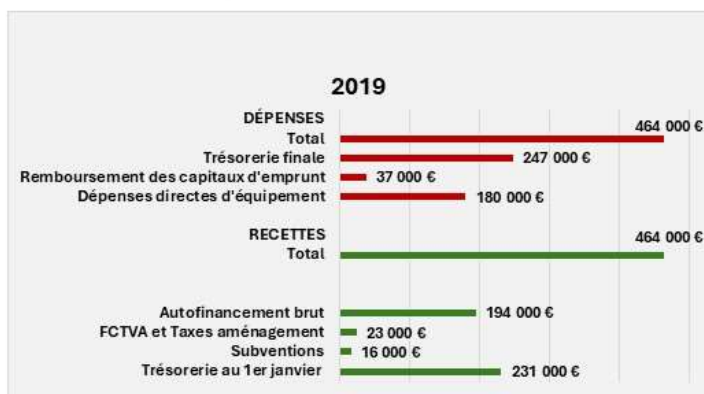
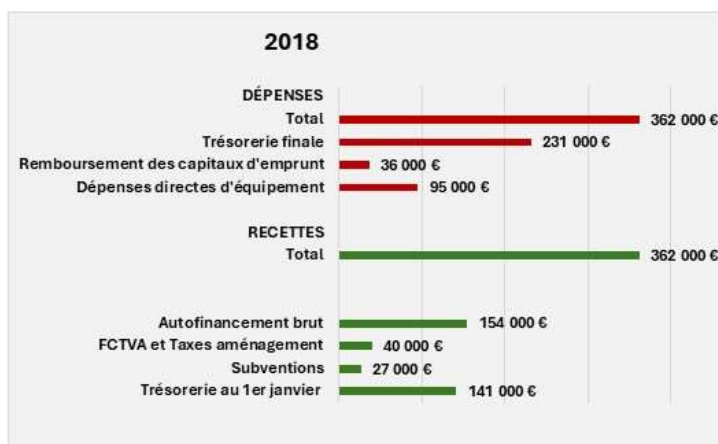
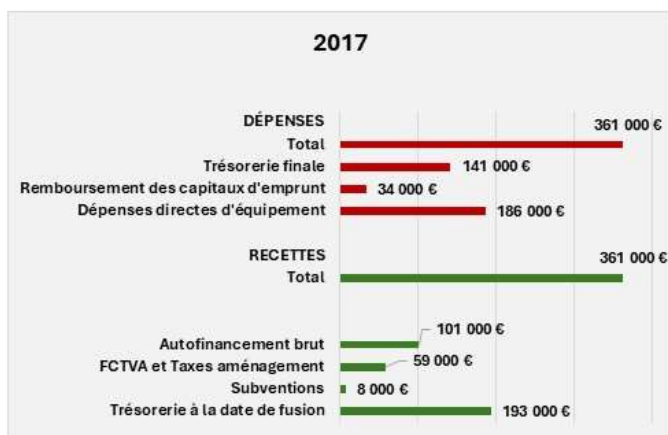


Les dépenses d'investissements 2023 (hors report excédent d'investissement positif) se sont élevées à 422 933 € et sont largement en baisse par rapport à 2022 (-1 089 900 €). Les remboursements de capitaux d'emprunts sont inférieurs à 2022 de 23 600 €. Les recettes 2023 détaillées ci-dessous ont été de 62 3490 €. Les subventions obtenues représentent 70% des recettes pour un montant de 434 300 €. La commune a souscrit un emprunt de 68 000 € sur l'exercice.

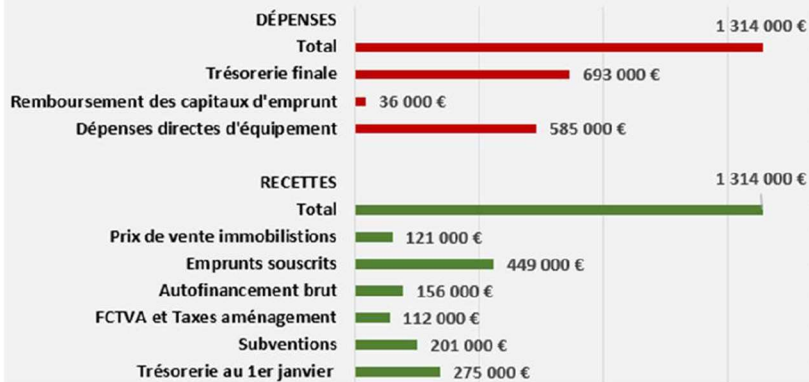
## L'INVESTISSEMENT (recettes comparatives 2023/2022)



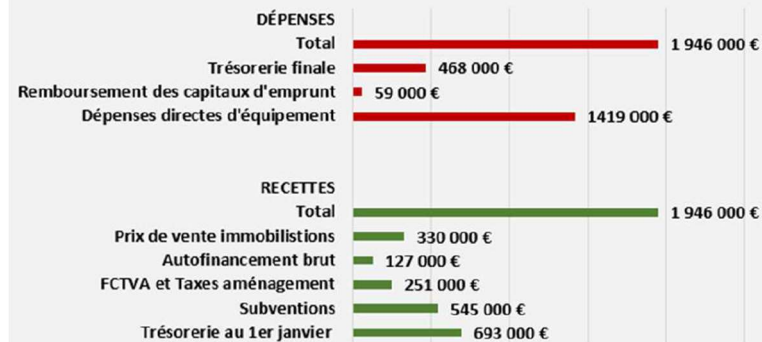
# LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT dans le temps



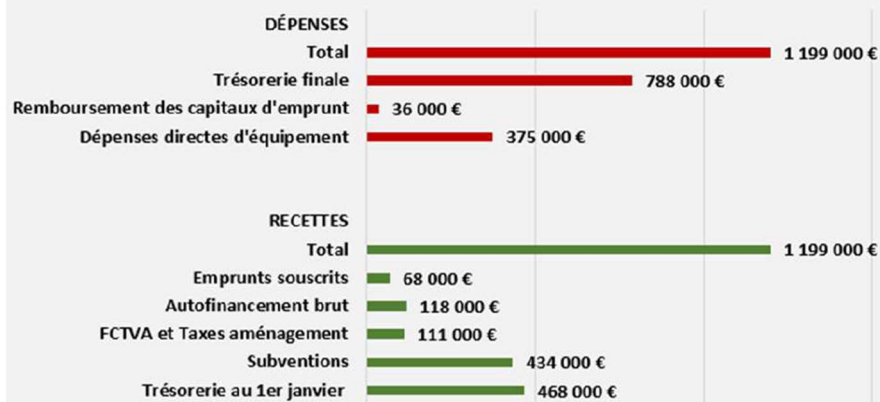
## 2021



## 2022



## 2023



La commune a beaucoup investi sur la période 2020 à 2023 : matériels travaux de sécurité, école, espace périscolaire et Extrascolaire, espaces urbains .... Soit 2 576 000 € ttc et obtenu des subventions et fonds de concours pour 1 280 000 € (soit 50% des investissements) et remboursement de tva, taxe d'aménagement pour 520 000 € (soit 20% des investissements). L'autofinancement de la commune a été assuré par le recours à l'emprunt 517 000 € et par sa trésorerie. L'endettement de la commune reste modéré.

Les différentes réalisations sur cette période sont retracées au travers des photos ci-dessous.

Je tiens à remercier nos 2 adjoints Albin RIBEIRO et Stéphane BUGNON pour leur suivi et leur contrôle.





Filets de protection (2021) 125 000 €/80 000 € de subventions et 20 000 € de FCTVA (1)



Conteneurs St Julien (2021) 34 000 €/14 000 € de subventions et 5 000 € de FCTVA



Épareuse et Broyeur (2021) 64 000 €/10 500 € de FCTVA



*des investissements*



École (2022) 1 628 000 €/864 000 € de subventions et 267 000 € de FCTVA



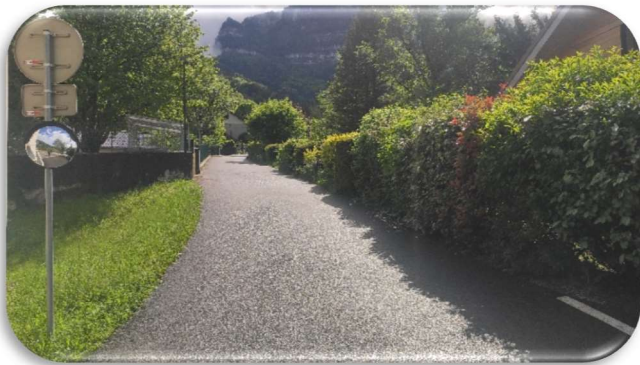
Véhicule DACIA (2023) 33 000 €/13 000 € de subventions et 5 300 € de FCTVA



Parking de Pommiers (2023) 37 000 €/5 000 €  
de subventions et 6 000 € de FCTVA



Terrain stabilisé Pommiers (2023) 17 000 €/2 700 €  
de FCTVA



Révetement montée de la Cure  
Pommiers (2023) 24 000 €/4 000 € de  
FCTVA



Cure de Pommiers (2024) 330 000 €/142 000 € de  
subventions



**Conteneurs Pommiers (2024)**

**39 000 €**/16 500 € de subventions et 6 200 € de FCTVA



**Vue du projet final**



**Pont du Gigot en partage avec Voreppe**

**(2024) 33 000 €**

- Place St Julien **Phase 1 (2024) 296 000 €**/175 000 € de subventions et 48 000 € de FCTVA (*Aménagement d'un quai bus - Sécurisation de la RD128 et création de places de parking route du Saquet – Enfouissement des réseaux*)
- Place St Julien **Phase 2 (Projet 2025 à débattre)**



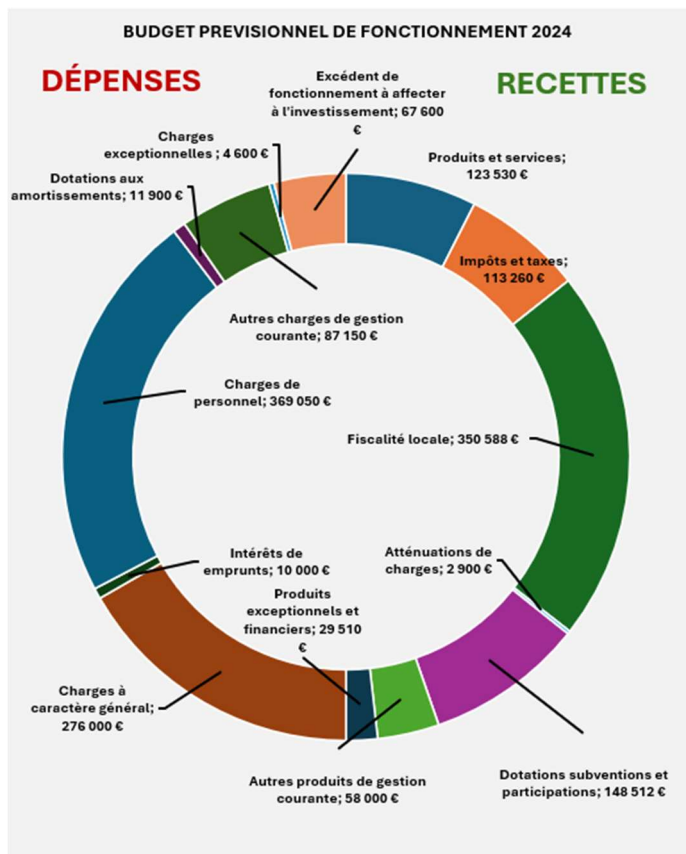
**Tracteur (2024) 183 000 €**/74 000 € de subventions et 30 000 € de FCTVA



**(1)** Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (**FCTVA**) est la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement

# BUDGET PREVISIONNEL 2024

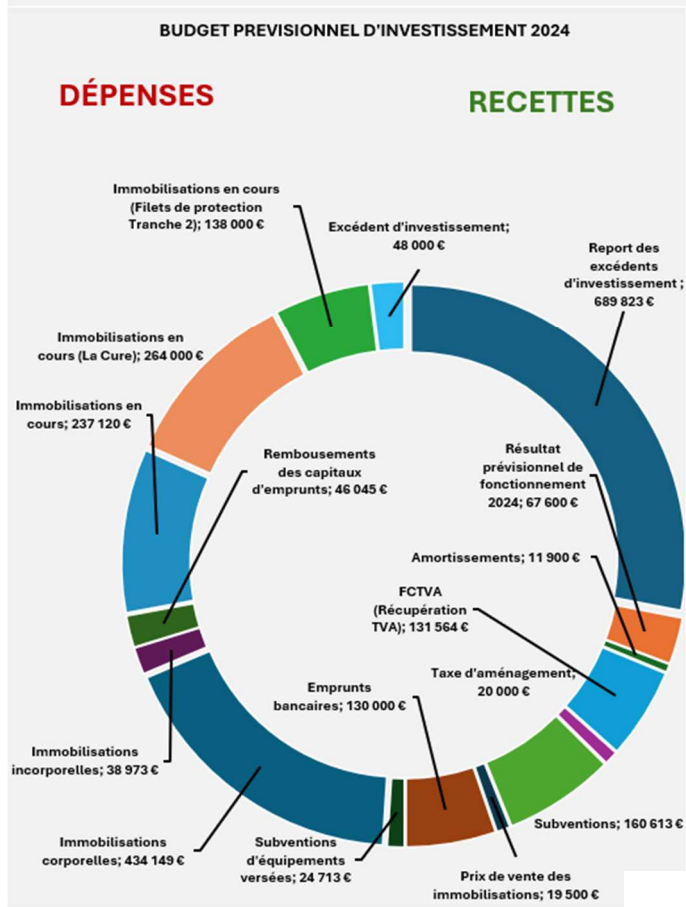


Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2024 ont été validées à 758 700 € soit une évolution de 5.4 % par rapport à la réalisation 2023.

On notera une baisse de 9 000 € sur les charges à caractère général et une progression des charges de personnel de 35 300 €.

Les recettes de fonctionnement ont été adoptées à 826 300 €, montant stable par rapport à 2023. La fiscalité directe en hausse de 21 800 € et des produits et services en évolution de 12 700 € permettront seulement de dégager un excédent de fonctionnement prévisionnel de 67 600 €.

Cette épargne brute espérée fera face à nos remboursements de capitaux d'emprunts valorisés à 46 000 €.



Les dépenses d'investissements 2024 sont approuvées pour un montant de 1 183 000 € et ont été décrites en page 6.

Elles seront financées par des subventions et fonds de concours 160 600 € le remboursement de tva 131 500 €, un emprunt bancaire 130 000 € dont les loyers futurs de la Cure assureront les échéances de celui-ci. Le "reste à charge" sera pris sur notre trésorerie.

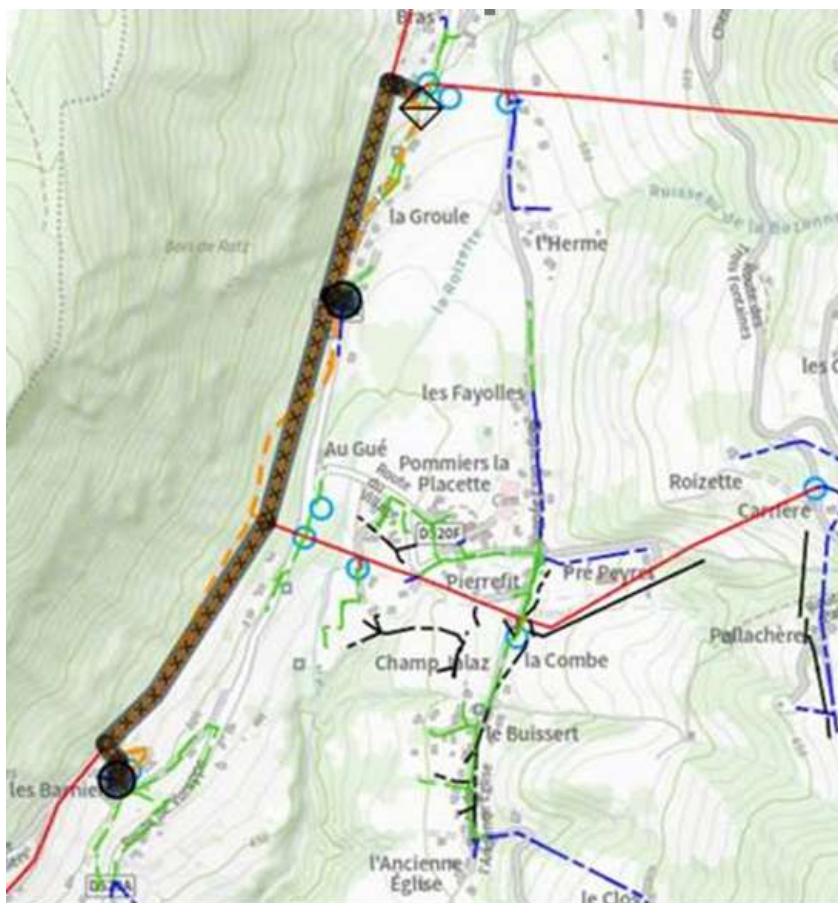
Enfin, je peux vous témoigner de la volonté de notre maire et des élus à mettre en œuvre ce budget 2024.

**Christian SAUZEAT**

## ENEDIS INVESTIT SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE LA COMMUNE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE DISTRIBUTION

*Depuis plusieurs années les coupures induites par les aléas climatiques se sont multipliées sur la commune, notamment lors de la tempête Aline des 19 et 20 octobre 2023.*

**Début novembre 2023, Enedis a décidé d'investir près de 300 000 € pour améliorer la qualité de distribution en enfouissant la partie de réseau à haute tension sensible partant des Barniers jusqu'au col de La Placette (Plan ci-dessous).**



**Les travaux consisteront en la pose de 1 800 mètres d'un nouveau réseau à haute tension en technique souterraine puis la dépose de 1500 mètres du réseau aérien existant.**

*La commune organisera prochainement aux côtés d'Enedis une réunion d'information afin de communiquer sur le calendrier prévisionnel ainsi que sur les nuisances éventuelles occasionnées par ces travaux d'ampleur.*

**Benoît GRANGEON / Christophe IOHNER (Enedis)**

## ENSEMBLE, STOPPONS LA PROLIFÉRATION DES CHATS ERRANTS RAPPEL IMPORTANT

Les chats sont des animaux aimés par beaucoup d'humains, mais lorsqu'ils sont à l'abandon, ils se reproduisent très très rapidement.

Afin de ralentir et stopper cette reproduction non souhaitée, la commune a signé une convention avec l'association 30 Millions d'Amis et un partenariat avec la clinique vétérinaire du Rond-Point à Voiron. 30 Millions d'Amis et la commune se partagent les frais de stérilisation. La commune s'est dotée d'une cage piège. Aider à stériliser les chats errants est un acte citoyen.

**ATTENTION : Cette convention ne concerne que la stérilisation des chats. En aucun cas vous ne devez porter un animal trouvé chez un vétérinaire, celui-ci n'est pas un refuge.**



Clinique vétérinaire du Rond-Point

2, rue Victor Hugo  
38500 VOIRON  
Tel : 04 76 05 60 10



La Fondation 30 Millions d'Amis en action pour la stérilisation des chats

FONDATION  
**30**  
MILLIONS  
D'AMIS  
reconnue d'utilité publique



**Si vous êtes envahis par des chats errants, voici la procédure à suivre pour les faire stériliser :**

- Soit vous avez une cage, soit vous empruntez celle de la mairie.
- Vous contactez Sophie Leleu au 06 83 77 83 14 pour vous faire connaître et indiquer le nombre de chats concernés. C'est ensuite elle qui prévient la clinique vétérinaire et donne votre nom.
- Vous pouvez ensuite appeler la clinique au 04 76 05 60 10 en vous présentant au nom de La Sure en Chartreuse. On vous dira quand apporter le ou les chats, mais un à la fois et en général en début de semaine.
- Vous emmenez le chat chez le vétérinaire puis le ramenez pour le relâcher dans son milieu d'origine. Il sera toujours là, mais ne fera plus de petits.

**ET SURTOUT, NE PORTEZ PAS D'ANIMAUX À VOREPPE, NOUS N'AVONS PAS DE CONVENTION AVEC CE VÉTÉRINAIRE. ILS NE PEUVENT RIEN POUR VOUS !**



**Nous vous rappelons avec émotion le décès de :**

**Mme Elise TARANTINO née SIRAND-PUGNET, Saint Julien de Ratz, décédée le 16 janvier 2024 à 87 ans**

**Mr Jean BILLON-BRUYAT, Pommiers la Placette, décédé le 28 janvier 2024 à 86 ans**

**Mr Robert GLENAT, Saint Julien de Ratz, décédé le 3 avril 2024 à 91 ans**



Vive les mariés !

**Nous sommes heureux de vous faire part de leur mariage :**

**Mr Benjamin DENAVIT et Mme Eva SCHUMMER-MOUNEIMNE, Pommiers la Placette, mariés le 27 janvier 2024**

**Mr Bernard PARISOT et Mme Isabelle CHOUTEAU, Saint Julien de Ratz, mariés le 24 février 2024**



**Nous avons la plaisir de vous annoncer la naissance de :**

**Orsom DUARTE, né le 22 novembre 2023 à Grenoble**

**Emile GIRARD, né le 18 janvier 2024 à Voiron**

**Léane GUÉRÉ, née le 21 février 2024 à La Sure en Chartreuse**

**Maëlle BERGER, née le 22 mars 2024 à Voiron**

**Abel BONNERUE MALOSSANE, né le 17 avril 2024 à Voiron**



**RÉFECTION DE L'ENROBÉ DE LA ROUTE DES FAYOLLES**  
Les travaux de réfection du tapis de la route des Fayolles sont programmés pour fin juin/début juillet  
Une communication sera distribuée directement aux habitants concernés



PREFECTURE DE L'ISERE	REPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES	
<b>ARRETE</b> n° 97-5126	

**Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



« Notre but : Vous informer sur les décisions prises par la municipalité, de communiquer ses actions et ses objectifs et de vous les faire partager. »